

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt
Le dix-sept novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 10 Novembre 2020.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME,
Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY,
Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr Julien PROST,
Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Bernard VERRIERE (procuration à Mr Robert DARMET),
Mme Sandrine LAREURE (procuration à Mr Daniel FRECHET),
Mr David LACAN (procuration à Mr Noël MOULIN).

Secrétaire de séance : Mr Christian DARPHEUILLE.

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2020.

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02 Juin 2020, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal les décisions qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note des décisions suivantes :

Décision 2020-15 du 29 octobre 2020 : concernant la signature d'un marché de fourniture et pose d'une structure d'une balançoire 5 places dans le parc de la mairie par la Société KOMPAN - ZAC de la Bière - 363 rue Marc Seguin - 77190 DAMMARIE LES LYS d'un montant de 20 164,00 € HT soit 24 196,80 € TTC.

Décision 2020-16 du 06 novembre 2020 : concernant la signature de l'avenant n° 1 pour le lot n° 01 Gros œuvre par l'Entreprise MATTANA 625 Rue Michel Rondet 42153 RIORGES au marché pour la création de sanitaires accessibles PMR dans l'école de COMMELLE-VERNAY :

Montant initial du marché Lot n° 01 : 25 995,14 € HT soit 31 194,17 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : - 2 172,32 € HT soit - 2 606,79 € TTC

Nouveau montant du marché Lot n° 01 : 23 822,82 € HT soit 28 587,38 € TTC.

• **Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à COMMELLE-VERNAY**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à COMMELLE-VERNAY et que le marché a été attribué par délibération n° 2019-44 du 06 novembre 2019 au Cabinet FOURNEL-JEUDI avec un taux de 9,10 % pour un montant prévisionnel de l'opération de 1 000 000 d'euros soit un montant de 91 000,00 € HT soit 109 200,00 € TTC.

Il s'avère nécessaire de faire appel à l'expertise d'un cabinet pour le lot n° 1 Voiries et Réseaux Divers. La société OXYRIA 1331 route Royale 42470 FOURNEAUX a été désignée en complément de la mission de Maîtrise d'Œuvre pour la conception d'infrastructure Voiries et Réseaux Divers – Paysage liées aux aménagements suivants :

- Paysage prolongement de la voirie,
- Aménagement des parkings,
- Aménagement des cheminements extérieurs,
- Aménagement des espaces verts,
- Gestion des eaux pluviales.

Le montant est de :

-Travaux VRD : 17 785,00 € HT

-Option 2 – Etude de perméabilité (retenue) : 1 505,00 € HT

Montant total HT : 19 290,00 €

Montant total TTC : 23 148,00 €.

Ainsi, le nouveau marché s'élève à 110 290,00 € HT soit 132 348,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 nécessaire au marché public de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à COMMELLE-VERNAY d'un montant de 19 290,00 € HT soit 23 148,00 € TTC.

• Voirie Communale et Rurale – Programme 2021 – Demande de subvention

Monsieur DARMET, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour leurs travaux de voirie communale et rurale (hormis les créations de voies) par l'intermédiaire d'un programme établi par le Conseiller Départemental du canton et financé selon le barème d'aide aux communes pour leurs travaux neufs.

Il est proposé, pour l'année 2021, de solliciter une subvention pour les travaux d'aménagement de la rue Jules Ferry – Tranche 4 dont le montant total estimé à 93 073,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour demander l'inscription des travaux de voirie cités ci-dessus au programme 2021 du Département de la Loire pour un montant total estimé à 93 073,00 € HT et sollicite la subvention la plus élevée possible,

• Demande de subvention au Conseil Départemental de la Loire au titre des amendes de police – Année 2021

Monsieur DARMET, Adjoint, informe l'assemblée que la commune de COMMELLE-VERNAY envisage de réaliser la quatrième tranche de l'aménagement de la rue Jules Ferry.

Les travaux de la tranche 1 allant du carrefour avec la RD 43 à la rue Renoir ont été réalisés en 2018. La phase 2 allant jusqu'à l'école a été réalisée en 2019 et la phase 3 – partie Est Abords de l'école en 2020. Il est envisagé de procéder aux travaux d'aménagement de la tranche 4 qui va du carrefour avec la rue du Bicentenaire jusqu'à la route touristique RD 56.

Le projet est estimé à :

• Maîtrise d'œuvre : 6 400,00 € HT,

• Travaux : 93 073,00 € HT

• Eclairage Public SIEL : 79 030,72 €

soit un total de 178 503,72 € HT.

Cet aménagement est réalisé dans l'objectif de conforter la sécurisation du déplacement des enfants de l'école (maternelle et élémentaire) initié dans les phases 1, 2 et 3, par la création de trottoirs inexistant sur cette partie de la rue Jules Ferry, la réduction de la bande roulante et la création d'un éclairage public.

En effet, aujourd'hui, les enfants sont contraints d'emprunter la chaussée en l'absence de trottoirs. L'absence d'éclairage et la vitesse excessive des véhicules rendent les déplacements dangereux. La demande de sécurisation est récurrente lors du Conseil d'Ecole. Les aménagements prévus permettront de sécuriser ces déplacements.

Dans ce cadre, il est proposé, pour la programmation 2021, l'envoi du dossier des travaux d'aménagement d'une partie de la rue Jules Ferry – Tranche n° 4 pour un montant total de 178 503,72 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet concernant l'opération visant à aménager la quatrième tranche de l'aménagement de la rue Jules Ferry et s'inscrivant dans un projet global d'amélioration de la sécurité des piétons dont le montant est estimé à 178 503,72 € HT € et sollicite, auprès du Conseil Départemental de la Loire, la subvention la plus élevée possible pour cet aménagement au titre des amendes de police 2021,

• ***Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité pour la réfection de la salle d'éveil, du bureau de direction, les toilettes réservées aux adultes, la tisanerie et l'aménagement de la bibliothèque de l'école maternelle – Programme 2021***

Monsieur RIBELLES, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Loire octroie une enveloppe de solidarité pour la réalisation de travaux communaux.

Il expose à l'assemblée que l'école de COMMELLE-VERNAY a été construite en 1975 (élémentaire) et 1978 (maternelle). Elle a été agrandie en 1980 (deux classes et un auvent), en 1985 (salle informatique) et 1987 (six classes supplémentaires : trois classes élémentaires et trois classes maternelles).

Les sols ont été rénovés ces dernières années. Notamment, 5 classes élémentaires et 3 classes maternelles ainsi qu'un couloir, un bureau, une salle de repos et une salle de réfectoire ont été carrelés en 2017.

De même, les toitures couvertes en bardeaux bituminés ont été entièrement rénovées lors d'une première tranche en 2015 et d'une deuxième tranche en 2017 et 2018.

Il a été effectué, en 2018, la réfection d'une salle de classe à l'école maternelle et, en 2019, la rénovation de deux autres classes ainsi que d'un couloir. Il est programmé la réfection de la salle d'éveil, du bureau de direction, de la tisanerie, des toilettes réservées aux adultes et l'aménagement d'une bibliothèque.

Il est nécessaire de procéder au changement des fenêtres en bois en mauvais état et non isolantes par des menuiseries PVC et d'ajouter des volets roulants PVC. Cela permettra d'obtenir une isolation thermique performante.

Il est prévu de poser des faux-plafond avec une isolation en laine de verre dans l'ensemble des locaux concernés par ces travaux ce qui permettra une meilleure isolation. Les murs seront repeints en totalité.

L'installation électrique sera remplacée par des éclairages leds moins consommateur d'énergie et une mise en conformité des installations électriques sera réalisée.

Une bibliothèque sera fabriquée et installée dans une partie du couloir à l'entrée de la salle d'éveil et une cuisine sera fabriquée et installée dans la tisanerie.

Dans ce cadre, pour la programmation 2021, il est proposé l'envoi du dossier concernant la réfection de la salle d'éveil, du bureau de direction, la tisanerie et l'aménagement de la bibliothèque de l'école maternelle pour un montant de 37 950,76 € HT soit 45 540,91 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour demander l'inscription des travaux cités ci-dessus au programme 2021 de l'enveloppe départementale de solidarité à destination des communes et sollicite, auprès du Conseil Départemental de la Loire et des partenaires concernés, la subvention la plus élevée possible.

• Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité pour les travaux de drainage du cimetière de Commelle et de la salle d'animation de COMMELLE-VERNAY – Programme 2021

Monsieur RIBELLES, Adjoint, rappelle, comme ci-dessus, que le Conseil Départemental de la Loire octroie une enveloppe de solidarité pour la réalisation de travaux communaux.

Il expose à l'assemblée que le cimetière de Commelle est régulièrement impacté par le passage de grandes quantités d'eaux pluviales qui rendent difficiles, voire impossibles, les inhumations. Aussi la mise en place de drains est indispensable pour assainir le sol avec mise en place d'un géotextile et de gravillons.

De la même façon, des eaux pluviales stagnent sur le parking de la salle d'animation et il est nécessaire de poser un drain pour évacuer ces eaux avec la mise en place d'un géotextile et un tapis d'enrobé.

Dans ce cadre, il est proposé l'envoi d'un deuxième dossier pour la programmation 2021 à savoir les travaux de drainage du cimetière de Commelle et de la salle d'animation pour un montant de 13 736,59 € HT soit 16 483,91 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour demander l'inscription des travaux cités ci-dessus au programme 2021 de l'enveloppe départementale de solidarité à destination des communes et sollicite, auprès du Conseil Départemental de la Loire et des partenaires concernés, la subvention la plus élevée possible.

• **Convention de partenariat pour la mise en place d'activités dans le cadre de l'animation du temps périscolaire entre la Commune de COMMELLE-VERNAY et l'association « la Grange Aventure » - Renouvellement**

Madame CATHELAND, Adjointe, rappelle que la Commune de COMMELLE-VERNAY reconnaît à l'association « La Grange Aventure » un rôle pilote concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique communale en direction des enfants et des jeunes (de 3 ans à 18 ans).

La présente convention a pour objet de définir les règles qui régissent les rapports entre la Commune de COMMELLE-VERNAY et l'association « La Grange Aventure ».

La délégation de service public donnée par la collectivité sur l'association « La Grange Aventure » concerne les activités ci-dessous :

- Le périscolaire après la journée de classe
- Le temps méridien et les garderies du soir pour les élémentaires
- L'aide aux devoirs pour les élémentaires

La première convention porte sur l'animation par la Grange Aventure d'activités sur le temps périscolaire pour les enfants inscrits à l'école de Commelle-Vernay.

La commune confie à l'association « La Grange Aventure » l'animation d'activités pendant le temps périscolaire (les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 16h30 à 18h30 pour les maternelles et les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 18h à 18h30 pour les élémentaires) à l'attention des enfants scolarisés à l'école primaire.

La convention est conclue pour une période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Cette convention est reconductible pour une période d'un an sur une année civile.

La commune s'engage à verser à la Grange Aventure une subvention lui permettant de remplir ses missions. La subvention couvre le salaire d'un animateur pour 2 heures d'intervention et les frais annexes (goûters, jeux, ...) pour animer ces temps d'activité à raison de 2 heures d'animation 4 fois par semaine (de 16h30 à 18h30) dont 0,5 heure d'animation pour les élémentaires de 18h à 18h30 compris dans le volume d'heure de périscolaire de la maternelle. Soit un total de 8 heures d'animation pour la semaine scolaire. Ce volume d'heures peut varier notamment pour des besoins occasionnels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir avec l'association « La Grange Aventure » concernant l'animation du temps périscolaire pour les élèves du groupe scolaire.

• **Convention de partenariat pour la mise en place d'activités dans le cadre de l'animation du temps méridien et de garderie du soir la Commune de COMMELLE-VERNAY et l'association « la Grange Aventure » - Renouvellement**

Madame CATHELAND, Adjointe, présente la deuxième convention qui porte sur l'animation par la Grange Aventure d'activités sur les temps méridiens et de garderie du soir pour les enfants inscrits en élémentaire à l'école de Commelle-Vernay.

La commune confie à l'Association « la Grange Aventure » l'animation d'activités pendant le temps méridien (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30) et de garderie du soir (les lundis, mardis, jeudis de 17h30 à 18h et vendredi de 16h30 à 18h) à l'attention des enfants scolarisés à l'école élémentaire.

La convention est conclue pour une période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Cette convention est reconductible pour une période d'un an sur une année civile.

La commune s'engage à verser à la Grange Aventure une subvention lui permettant de remplir ses missions. La subvention couvre le salaire de l'animateur mis à disposition pour animer ces temps d'activité à raison de :

2 h d'animation 4 fois par semaine (de 11h30 à 13h30) par 3 animateurs (24 h),
0,5 h d'animation 3 fois par semaine (de 17h30 à 18h) par un animateur (1,5 h),
1,5 h d'animation 1 fois par semaine (de 16h30 à 18h) par 2 animateurs jusqu'à 17h30 (2 h) et un animateur jusqu'à 18 h (0,5 h). Soit un total de 28 h d'animation pour la semaine scolaire. Ce volume d'heures peut varier notamment pour des besoins occasionnels à la demande de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir avec l'association « La Grange Aventure » concernant l'animation des temps méridiens et la garderie du soir.

• **Convention de partenariat pour la mise en place d'activités dans le cadre de l'animation de l'aide aux devoirs entre la Commune de COMMELLE-VERNAY et l'association « la Grange Aventure » - Renouvellement**

Madame CATHELAND, Adjointe, présente la troisième convention qui porte sur l'animation par la Grange Aventure, d'activités sur l'aide aux devoirs pour les enfants inscrits en élémentaire à l'école de Commelle-Vernay.

La commune confie à l'Association « la Grange Aventure » l'animation d'activités « Aide aux devoirs » à l'attention des enfants scolarisés à l'école élémentaire les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30. Cette activité est encadrée par 3 animateurs recrutés par l'Association « la Grange Aventure ».

La convention est conclue pour une période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Cette convention est reconductible pour une période d'un an sur une année civile.

La commune s'engage à verser à l'association « La Grange Aventure » une subvention permettant à l'association de mener à bien sa mission. La subvention couvre le salaire des 3 animateurs mis à disposition pour animer cette activité à raison de 1 h d'aide aux devoirs 3 fois par semaine (de 16h30 à 17h30) par 3 animateurs soit un total de 9 h d'aide aux devoirs pour la semaine scolaire. Ce volume d'heures et le nombre d'animateurs peut varier notamment pour des besoins occasionnels et en fonction de l'évolution des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir avec l'association « La Grange Aventure » concernant l'animation de l'aide aux devoirs.

- **Subvention pour la Grange Aventure**

Madame CATHELAND, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal qu'après la période de confinement, l'Etat a mis en place une convention appelé 2S2C (Sport – Santé – Culture - Civisme). Cette convention, qui a été signée, était relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire. Elle permettait d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire pendant lequel les élèves ne pouvaient pas être en présence de leur professeur compte tenu des mesures de distanciation à respecter en raison de l'épidémie de Covid 19.

La Grange Aventure a été chargée de l'animation de de la réalisation de ces activités sportives et culturelles.

La compensation financière prévue dans la convention 2S2C, compte tenu du nombre d'enfants accueillis et du nombre d'animateurs nécessaires durant la période du 02 juin au 03 juillet 2020, est de 13 640 €. Il était prévu de reverser intégralement cette somme à la Grange Aventure par le biais d'une subvention. Nous n'avons toujours pas reçu le versement de cette somme par l'Etat. Cela pénalise la Grange Aventure. Aussi, il est proposé d'octroyer une somme de 75 % de ce montant sans attendre le versement par l'Etat, soit une subvention 10 230 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer la somme d'un montant de 10 230 € à la Grange Aventure dans le cadre de leur intervention dans la convention 2S2C à l'école.

- **Nomination de l'impasse Gouttefronde**

Monsieur MOULIN, Adjoint, rappelle à l'assemblée que la nomination des voies et impasses publiques et privées a été réalisées en 2011 et 2012 suite à une demande émanant de la poste et des services d'incendie et secours. Or, il s'avère qu'un chemin rural desservant 2 maisons a été oublié de la liste. Il s'agit en l'occurrence du lieu-dit Gouttefronde.

Aussi, il est proposé à l'assemblée de la nommer Impasse Gouttefronde. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nomination officielle de l'Impasse Gouttefronde et précise que cette impasse sera numérotée suivant le principe kilométrique.

• Roannais Agglomération - Rapport d'activité annuel – Année 2019

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité de Roannais Agglomération portant sur l'année 2019, lequel rapport a été transmis à la Commune de Commelle-Vernay en application de la loi de renforcement et de simplification de la coopération intercommunale.

Ce rapport synthétise les données générales (notamment les finances) de la Communauté d'Agglomération et relate les différentes opérations réalisées au cours de l'année 2019 dans chacun de ses domaines d'intervention.

Le Conseil Municipal prend note de la présentation de ce rapport.

• Désignation des représentants de la commune de COMMELLE-VERNAY au sein des commissions de travail de Roannais Agglomération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par délibération du 24 septembre 2020, le conseil communautaire de Roannais Agglomération, a précisé les modalités de création et de mise en place de cinq commissions permanentes de travail :

-Ressources : finances, commande publique, aménagement de l'espace, moyen généraux, mutualisation ;

-Développement : développement économique et emploi, aéroport, équipements sportifs et politiques associées (dont sport de haut niveau), Scarabée, enseignement supérieur, développement numérique et développement rural ;

-Environnement : environnement et espaces naturels, assainissement, agriculture, cycle de l'eau, voirie, énergie et développement durable, déchets ménagers, transports et déplacements ;

-Cohésion sociale et habitat : action sociale, petite enfance, enfance, jeunesse, gérontologie, politique de la ville, précarité, santé, habitat et gens du voyage ;

-Culture et tourisme : lecture publique, enseignements artistiques, métiers d'Art, politique culturelle, tourisme.

Le conseil communautaire de Roannais Agglomération a fixé les modalités de représentation au sein des commissions de la façon suivante :

- Commune de moins de 5 000 habitants : 1 membre titulaire, 1 membre suppléant,
- Commune de 5 001 à 10 000 habitants : 2 membres titulaires, 2 membres suppléants,
- Commune de 10 001 habitants à 30 000 habitants : 3 membres titulaires, 3 membres suppléants
- Communes de plus de 30 001 habitants : 4 membres titulaires, 4 membres suppléants.

Aussi, la commune doit désigner un représentant (un titulaire et un suppléant) pour chacune des 5 commissions créées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants suivants :

Commission Ressources :

- Madame Marie-France CATHELAND (Titulaire),
- Madame Marie-Laure FAULCON (Suppléante).

Commission Développement :

- Monsieur Jean-Michel REY (Titulaire),
- Monsieur Gérard RIBELLES (Suppléant).

Commission Environnement :

- Monsieur Fernand BENETIERE (Titulaire),
- Monsieur Robert DARMET (Suppléant).

Commission Cohésion sociale et Habitat :

- Madame Marie-France CATHELAND (Titulaire),
- Madame Muriel PAVALLIER (Suppléante).

Commission Culture et Tourisme :

- Monsieur Noël MOULIN (Titulaire),
- Madame Catherine BOULARD (Suppléante).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 17 Novembre 2020.

Le Maire,

D. FRECHET

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Commelle-Vernay, Loire. The stamp contains the text 'MAIRIE DE COMMELE-VERNAVY' and 'LOIRE'. A blue ink signature is written over the stamp, and the name 'D. FRECHET' is printed below it.